

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE CHATEAUNEUF</b> <b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---

**Séance du 31 janvier 2019 à 20 heures**

**Présent(e)s** : CARREL Henri - BERTHET-RAMBAUD Sophie- NOVEL Denis- SCHAMME Capucine-CHOLAT Claude- FOUCAULT Izabel- HUGONOT Christelle. MARTIN Thierry- MAUGIE Gilles

**Secrétaire de séance** : HUGONOT Christelle

**1°- Renouvellement du contrat de l'agent en charge de la gestion de l'agence postale communale**

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de l'agent en charge de la gestion de l'agence postale communale. Le temps de travail est de 15 heures hebdomadaires. Les missions du poste sont les suivantes : Gestion des missions liées à la tenue de l'agence postale communale, exécution de diverses tâches administratives pour la mairie, nettoyage du local de l'agence postale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de renouveler le contrat de l'agent en charge de la gestion de l'agence postale communale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de 3 ans.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

*Arrivée de M. Denis Novel*

**2°- Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien :**

M. Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux et de la location de la salle des fêtes. Le temps de travail est de 3h30 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de 6 mois.
- dit que les crédits sont inscrits au budget
- donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

La délibération relative à l'éventuelle mise en place du dispositif « participation citoyenne » est reportée à une prochaine séance car le Major de la Gendarmerie de La Rochette n'était pas disponible pour une présentation du dispositif à cette date.

Dans l'attente d'éléments nouveaux, la délibération relative à la vente du « bâtiment Poste » est reportée à une prochaine séance.

- **Questions diverses :**

- **Repas des aînés** : samedi 23 mars ou samedi 30 mars.

- Contrat employé saisonnier : du 01/04/2019 au 31/10/2019. Il a été décidé de reconduire le contrat de l'agent recruté l'année dernière. Ce dernier avait fait part en mairie de sa disponibilité. Le contrat et la gestion administrative seront réalisés par le Centre de Gestion de La Savoie (service intérim).
- Grand débat national : jeudi 14/02 à 18h30 – Salle communale

A Châteauneuf, le 05/02/2019

*Affiché le 06/02/2019*

Le Maire,

Henri CARREL

